



Budget initial 2019

Grands équilibres budgétaires

Conseil d'administration du
9 octobre 2018

Pour faire suite au vote de la Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB) par le Conseil d'Administration (CA) du 10 juillet 2018, le présent budget initial (BI) 2019 doit déterminer les grands équilibres de l'établissement et sera suivi, en décembre, d'un budget prenant en compte les opérations fléchées et les ressources propres complémentaires sans impact sur ces grands équilibres.

Sortie du PREF en 2018, l'Université doit maintenant adopter une approche lui permettant de préserver son équilibre financier tout en déployant son projet de développement. Cela passe notamment par la poursuite des efforts sur la masse salariale qui dégagent des marges de manœuvre. Celles-ci sont mises au service d'un ajustement à la hausse des besoins en fonctionnement et d'une poursuite des investissements tout en conservant une approche prudentielle dans ses estimations de dépenses comme de recettes.

1. Présentation détaillée de la démarche de construction

La démarche de construction du budget 2019 s'articule ainsi en deux étapes :

- cette première étape permet de prendre en compte les ressources de SCSP et les ressources propres globalisées (RPG) évaluées de façon prudentielle à partir du BR2 2018 et de valider les grands équilibres du budget ;
- une seconde étape prendra en compte, en recette=dépense, donc sans effet sur les grands équilibres, les ajustements crédibles des RPG ainsi que les niveaux prévisibles de ressources propres fléchées (RPF).

Cette première étape constitue donc la phase clé de la construction du budget 2019. Elle permet d'arrêter au CA du 9 octobre les grandes enveloppes de dépenses sous le double prisme de la vision financière (masse salariale, fonctionnement, investissement) et de l'approche par mission (formation, recherche, vie étudiante, pilotage /administration et politique documentaire).

A partir de ces éléments, la répartition des enveloppes de dépenses en formation et en recherche fera l'objet de délibérations de la CFVU et de la Commission Recherche avant consolidation dans le budget final. Elle permettra ainsi aux composantes et aux structures de recherche de finaliser leur budget dans le respect des grands équilibres, en tenant compte des ajustements retenus pour leurs RPG et RPF, puis de le valider avant la présentation au vote du CA de décembre.

2. Construction des grands équilibres du budget 2019

En Recettes

Le budget des grands équilibres 2019 se base classiquement sur la dernière notification reçue de subvention pour charges de service public (SCSP) datant de juin 2018. Il prend aussi en compte des extensions en année pleine de ressources 2018 pour la loi ORE, le complément de compensation du glissement vieillesse technicité (GVT) et des financements 2019 du pacte grandes écoles. Il intègre enfin la réforme de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).



La **SCSP** retenue correspond à la dernière notification de juin 2018 prudemment amputée d'actions spécifiques ponctuelles ou incertaines, soit 169 716k€, à laquelle ont été ajoutées les extensions en année pleine des crédits de la loi ORE et de la compensation CSG :

- Loi ORE : + 531k€
- Compensation CSG : + 128k€

Au final, elle est évaluée à 170 374 k€.

Les ressources propres globalisées intègrent pour l'essentiel les droits d'inscription, la formation continue, la taxe d'apprentissage et les subventions à caractère récurrent.

Pour construire le budget grands équilibres et afin de tenir compte des taux d'exécution, une logique prudentielle a été retenue afin d'évaluer ces recettes. Hors droits d'inscription, les recettes inscrites correspondent à 80% de celles du budget rectificatif (BR) n°2 de 2018.

Les droits d'inscription ont été traités différemment. Il s'agit de tenir compte du transfert, opéré à partir de 2018-2019, entre droits d'inscription et CVEC des sommes versées par les étudiants au titre du FSDIE et de la médecine préventive :

- les droits d'inscription (hors CVEC) ont été maintenus au même niveau que ceux du budget rectificatif n°2, déduction faite des droits liés au FSDIE et à la médecine préventive ;
- la CVEC (41€ par étudiant) a été calculée sur la base d'une première estimation de 20 000 étudiants afin de tenir compte notamment des non-assujettis.

De même, ont été prises en compte à 100% les subventions liées au pacte grandes écoles pour 159k€ et aux 70 places supplémentaires ouvertes en STAPS (L1), à l'ESPE (licence sciences de l'éducation) et à l'IUT de Troyes (passerelle DUT) pour 117k€.

Enfin, des assurances ont été données sur la compensation intégrale du glissement vieillesse technicité (GVT) alors que la notification de SCSP de juin 2018 intégrait une compensation partielle. Cela conduit à inscrire une recette propre supplémentaire, prudemment évaluée à 400k€.

En dépenses :

Pour cette première phase, les enveloppes de dépenses hors RPF et sur hypothèse prudente de RPG prennent en compte des corrections par rapport au BI grandes masses 2018.

- La première des corrections concerne le respect intégral des engagements pris en BR1 2018 sur les dispositifs mis en place sur les nouvelles recettes pérennes, y compris dans leur montée en puissance par extension en année pleine (6 postes d'enseignants, 8 ATER) et/ou effet de cumul (contrats doctoraux notamment). Rappelons que le BR1 2018, opéré très tôt dans l'année, intégrait des recettes prévues pour être soclées dans la SCSP et effectivement intégrées dans la notification de juin 2018. Ces recettes et leurs évolutions en année pleine avaient été utilisées pour mettre en place divers dispositifs pérennes au soutien de nos missions. La soutenabilité pluriannuelle desdits dispositifs par ces nouvelles ressources avait été vérifiée. Ce volet du BR1 2018 semble donc devoir être considéré comme un ajout pérenne au BI, financé sur SCSP. A ce titre, le BI grandes masses 2019 doit être comparé au BI grandes masses 2018 ajusté de la programmation 2019 dudit volet du BR1 (1 083k€ de masse salariale, 724 k€ de fonctionnement, 590k€ d'investissement). Cela est opéré pour les recettes (cf. supra SCSP), comme pour les dépenses ci-dessous synthétisées.
- La dotation recherche a été augmentée entre le BI grandes masses et le BI 2018 de 205k€ de fonctionnement. Là aussi, cette correction doit être prise en compte dans la comparaison.



- De même, un transfert de 400k€ de masse salariale vers fonctionnement a été opéré en BR1 pour le changement de prise en compte de la contribution FIPHFP et doit être intégré à la comparaison.
- Enfin, des ajustements de dotation sont apparus indispensables en cours d'exercice 2018 pour certaines composantes. Une partie importante de ces ajustements opérés au fil de l'eau en 2018 ont été directement intégrés au BI grandes masses 2019.

Enfin, sans effet sur le budget et conformément aux engagements préalables pris, le dispositif d'avance aux composantes des PI qu'elles prévoient de vendre au CFA est maintenu à ce stade pour 2019. La condition formelle de maintien précédemment annoncée (capacité à recouvrer du CFA les sommes avancées) n'est pas encore évaluable à ce jour. Si cette condition devait être mise en défaut d'ici la fin de l'exercice, le dispositif d'avance pourrait être remis en cause.

Le budget intégrant toutes ces corrections sert pour la suite de cette note de budget de comparaison (BC). Il est construit comme suit :

BI grandes masses 2018 + PI acheteur – PI vendeur hors CFA +
correction BI en recherche + transfert FIPHFP +
programmation 2019 du volet pérenne du BR1 2018

Les enveloppes grandes masses sont maintenant détaillées en vision financière, avec focus pour chacune sur les principaux éléments de la vision par mission.

➤ Fonctionnement : 23 348k€

Le niveau de fonctionnement prévu dans ce BI grands équilibres 2019 apparaît en nette augmentation (+ 1 518k€) par rapport au budget de comparaison (BC). Cette hausse est en partie fictive car une caractéristique technique de SIFAC impose une double budgétisation des prestations internes (PI) du CFA pour 943k€, Une fois neutralisée de cette double budgétisation de PI, l'augmentation de fonctionnement reste sensible (+ 575k€).

Ce niveau de dépenses accru permet de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et de faire face aux obligations liées à la nouvelle accréditation. Dans ce cadre, chacune des missions de l'université (formation, recherche, vie étudiante, politique documentaire et services généraux) bénéficie de dotations budgétaires en hausse par rapport au budget 2018 de référence (BC). Les principaux postes en évolution sont :

- Formation 5 501k€ vs 5 329k€ (BC), soit +172k€ :
les projets pédagogiques introduits au BR1 2018 sont maintenus pour 40k€. Les autres dispositifs « formation » du BR1 sont aussi maintenus mais directement ventilés sur la vie de campus (45k€ DEVU) ou la politique documentaire (50k€ soutien au SCD).
Les moyens complémentaires (172k€) sont accordés pour faire face aux besoins liés à la nouvelle accréditation et à l'ouverture de 70 places supplémentaires comme aux ajustements de dotation ;
- Recherche 2 180k€ vs 2 154k€ (BC), soit +26k€ :
la hausse de dotation décidée fin 2018 entre le BI grandes masses et le BI 2018 est donc maintenue, tout comme les dispositifs introduits au BR1 2018 (stages master pour 40k€, soutien aux SFR pour 10k€), ou augmentés (de 15k€ pour SCR et ED : 55k€ vs 40k€ en BR1). L'autre dispositif « recherche » du BR1 est aussi maintenu mais directement ventilé sur la politique documentaire (50k€ soutien au SCD) ;
- Patrimoine :
le soutien en matière numérique et immobilière progresse de 306k€ par rapport au budget de comparaison BC. Cette augmentation est liée pour l'essentiel à l'accroissement du coût des maintenances informatiques et des dépenses d'externalisation et de sécurité.



➤ Investissements : 10 761k€

Le montant proposé pour les investissements fait plus que doubler par rapport à celui inscrit dans le budget de comparaison (BC, 4 960k€), soit +5 801k€. Ces investissements sont financés par des recettes d'investissement pour 1 920k€, la CAF pour 5 386k€ et un prélèvement sur fond de roulement pour 3 455k€ lié pour partie (2 250k€) à des reports d'opérations 2018.

Dans ce cadre, outre les investissements récurrents engagés par les composantes (2 091k€ dont le pacte grandes écoles), l'établissement finance en 2019 des opérations inscrites à son plan pluriannuel d'investissement (PPI) :

- volet numérique : 2 197k€ dédiés pour l'essentiel au renouvellement des équipements de réseaux (440k€), ou de serveurs (380k€), à la jouvence numérique (550k€, dont un rattrapage du retard pour 150k€ prévu pour 2019 au BR1) et à des opérations de câblage (395k€) ;
- volet patrimoine : 3 220k€ (dont 300k€ de rattrapage du retard de maintenance prévu pour 2019 au BR1) destinés principalement à des opérations de mise en sécurité (1 550k€), de gros entretiens et de rénovations (1 240k€) ou de performance énergétique (210k€) ;
- volet recherche : 390k€ permettront le maintien opérationnel des équipements scientifiques (200k€ stable vs BC), le soutien aux plateformes (40k€, dispositif BR1 maintenu) et le cofinancement d'un équipement de la plateforme PICT (150k€).
- volet formation : outre les dépenses des composantes évoquées supra et les infrastructures pédagogiques et sportives financées ci-dessous sur les moyens pour mise en œuvre de la loi ORE, 100k€ restent dédiés aux projets pédagogiques (dispositif BR1 maintenu).

Par ailleurs, quelques opérations ponctuelles sont aussi programmées :

- au moyen du dispositif ORE, 284k€ d'infrastructures pédagogiques (espace de co-working, studio d'enregistrement, vidéotransmission) et d'équipements sportifs ;
- la reprogrammation d'une partie des opérations bâtementaires engagées en 2018 (fin de la rénovation du bâtiment 13 pour 900k€ et début de la construction du bâtiment dédié à la DEVU et au pôle étudiant sur le campus croix rouge pour 1 350k€).

Les grosses opérations immobilières programmées dans le CPER ou engagées avec certaines collectivités concernent nombre de nos campus (moulin le Blanc, comtes de Champagne, Châlons en Champagne, Croix-Rouge, moulin de la Housse, santé). Il convient d'accompagner aussi les investissements nécessaires aux sites rémois et troyens de nos IUT qui ne sont pas véritablement intégrés dans ces programmes.

- Fin 2018, l'IUT de Troyes aura bénéficié d'aménagements extérieurs et d'une rénovation complète de son câblage informatique. Ses besoins concernent maintenant d'une part des aménagements en cours d'arbitrage (ascenseur, learning lab) et d'autre part un dossier très conséquent (rénovation thermique, ~5M€) qui nécessite la négociation d'un plan de financement avec nos partenaires ;
- La situation est moins avancée pour le site rémois de l'IUT RCC. A ce titre, plusieurs (co-)financements d'opérations sont intégrés en 2019 dans les volets PPI numérique et patrimoine ci-dessus présentés (vidéoprotection, espace de coworking, éclairage des parkings, agrandissement de la cafétéria). D'autres sont déjà programmés pour les années suivantes dans le PPI (par exemple câblage du bâtiment C en 2020) ou en cours d'étude (par exemple la rénovation des ateliers GMP).

Cette programmation des investissements du budget en grandes masses tient compte de l'état d'information partielle de début octobre sur nos dépenses et recettes 2018. Selon les informations plus précises dont nous disposerons fin novembre, des ajustements de plusieurs types pourraient être opérés pour le budget initial complet voté en décembre : report d'opérations 2018 non réalisées ou ajustement du prélèvement sur fond de roulement.



➤ Masse salariale : 157 165k€

Cette cible est en baisse de -478k€ par rapport à la valeur de comparaison 2018 : 157 643k€. Pour plus de fiabilité (prise en compte de toutes les enveloppes de la loi ORE, du pacte grandes écoles et de la CSG apparues après le BR1), cette valeur est basée sur celle inscrite hors RPF au budget rectificatif n°2 (157 188k€). Elle est ensuite corrigée pour +455 k€ des extensions en année pleine des dispositifs pérennes établis en BR1 2018 (6 postes filières en tension sur 8 mois de plus, 8 ATER sur 8 mois de plus, 8 doctorants 2018 sur 8 mois de plus + 8 doctorants 2019 sur 4 mois).

Cette baisse volontaire du même ordre de grandeur que celle constatée en 2017 (-445k€) vise à faire baisser le taux de pression de la masse salariale. Elle doit résulter d'une campagne d'emplois 2019 mesurée dont le solde devra soutenir à la fois cette baisse et la compensation du GVT.

3. Grands équilibres du budget 2019

Avec les hypothèses retenues ci-dessus, les grands équilibres se présentent donc comme suit :

Tableau 2 : Synthèse des grands équilibres 2019 comparés aux grands équilibres 2018

	Budget 2019
Recettes de Fonctionnement	185 897 810
Reprise amortissements et provisions (A)	6 249 024
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (1)	192 146 833
Dépenses de fonctionnement hors amortissement	23 347 628
Dépenses de personnel	157 165 004
Amortissements et provisions (B)	11 370 428
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (2)	191 883 060
RESULTAT (1) - (2)	263 773
EQUILIBRE RECETTES DEPENSES	192 146 833
Eléments de CAF (Résultat) + (B) - (A)	5 385 177
Dépenses d'investissement	10 761 175
Recettes d'investissement	1 920 498
Variation du fonds de roulement	- 3 455 499

Au final, le résultat du budget grands équilibres 2019 s'établit à 264k€ permettant de soutenir le fonctionnement des services et composantes. Le prélèvement sur fonds de roulement s'élève pour sa part à 3 455k€. Il témoigne des reprogrammations en matière bâtiminaire ainsi que de l'effort d'investissement de l'établissement dans le respect de la règle prudentielle des 30 jours de dépenses de fonctionnement.

